



**HYPNOTEIRAM**

MARIE-THÉRÈSE PONTIER

28 chemin de la montagne  
38620 Saint-Sulpice-des-Rivoire  
SIRET : 49158632700018  
Déclaration d'activité enregistrée  
sous le n° 84380791138 auprès  
du préfet de région Auvergne-  
Rhône-Alpes  
Tél. : 06 89 89 49 01

**FORMULAIRE - CONTRAT**  
**INSCRIPTION INDIVIDUELLE**

*A retourner par courrier accompagné de votre règlement*

**Formation :** Sevrage tabagique

**Dates :** 19 et 20 mai 2022

**Tarif :** 290 EUR

**Lieu :** Formation en ligne sur ZOOM

Madame  Monsieur

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse complète : .....

Code Postal..... Ville.....

Courriel : .....@.....

Téléphone mobile : ..... Téléphone fixe : .....

Activité actuelle : .....

Formation initiale et diplômes en hypnose : .....

.....

*Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions relatives à/aux :*

- La nature, la durée et l'objet de la formation.
- Les conditions d'inscription et d'obtention du certificat.
- Les conditions générales (au verso),
- Les modalités de paiement ainsi que les conditions financières prévues en cas d'annulation ou d'abandon en cours de formation.

A..... Le.....

SIGNATURE

## CONDITIONS GENERALES

### **1. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT DES FORMATIONS**

- Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, **la demande d'inscription est prise en compte à réception du formulaire d'inscription dûment complété et signé, accompagné du règlement complet en un ou plusieurs chèques selon conditions choisies.** Dans le cas contraire, Marie-Thérèse Pontier se réserve le droit de refuser l'inscription à la formation.
- **Chaque candidat se verra convoqué à un entretien téléphonique d'évaluation. Suite à cet entretien, Marie-Thérèse Pontier se réserve le droit de refuser, sans justification, une demande d'inscription à ses formations en Hypnose ; dans ce cas l'ensemble des chèques de règlement du candidat sera retourné (arrhes compris).**
- Le candidat ayant passé avec succès son entretien d'évaluation, recevra **une confirmation écrite** de la part de Marie-Thérèse Pontier. Son inscription sera alors considérée comme validée.
- Chaque inscription est nominative et incessible.
- Chaque formation proposée par Marie-Thérèse Pontier est uniquement à but professionnel et n'est en rien une thérapie ou un traitement médical.
- L'accès aux formations de Marie-Thérèse Pontier est formellement interdit aux personnes souffrant de troubles dissociatifs, diagnostiqués ou non. Marie-Thérèse Pontier ne saurait en aucune façon et à aucun moment être tenue responsable d'un malaise psychotique dû à une faiblesse psychologique.

### **2. OBTENTION DE L'ATTESTATION**

- La formation est validée sous condition d'avoir **suivi l'intégralité de la formation** de Marie-Thérèse Pontier, d'avoir fait preuve d'une attitude sérieuse et respectueuse et d'avoir démontré ses compétences techniques lors d'une évaluation.
- En cas de difficultés d'apprentissage, la formation pourra ne pas être validée. Des sessions de perfectionnement sont accessibles sur conditions afin de permettre au participant de parfaire sa formation et atteindre le niveau requis pour valider sa formation.

### **3. TARIFS**

- La formation Sevrage tabagique par l'hypnose est dispensée au prix de 290 EUR lorsque le stagiaire ne bénéficie pas d'une prise en charge.

### **4. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATIONS**

- Dans le cas d'un désistement annoncé par écrit plus de 1 mois avant le début de la formation, les sommes versées seront remboursées moins 50 EUR d'arrhes, retenus pour frais de dossier. Passé ce délai, la formation est due dans sa totalité (sauf cas de forces majeures sur justificatifs).
- Toute formation commencée est due en totalité et ne peut être remboursée pour quelque motif que ce soit.
- Marie-Thérèse Pontier se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation, de modifier le lieu de son déroulement, l'ordre ou le contenu de son programme, le choix des formateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent et/ou si le nombre de participants est insuffisant. Dès lors, les sommes versées seront remboursées au prorata du temps de formation suivi.
- Marie-Thérèse Pontier se réserve le droit de définir la manière dont sera dispensée cette formation et le droit d'inviter un ou des invités pour animer l'une quelconque des sections du programme.
- Marie-Thérèse Pontier se réserve le droit de renvoyer un participant, sans aucun droit au remboursement, en cas de fausse déclaration sur le formulaire d'inscription, d'absences répétées, de manque de respect envers le ou les formateurs et / ou ses co-stagiaires, ainsi que pour toutes raisons pédagogiques ou psychologiques dont seule Marie-Thérèse Pontier sera juge.

### **5. DROITS D'AUTEUR ET PROPRIETE INTELLECTUELLE**

- Le participant s'engage à ne pas reproduire ni transmettre de manière directe ou indirecte les supports mis à sa disposition.
- Dans un souci de respect de la protection des droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle, les enregistrements audio et vidéo ne sont pas autorisés tout au long de la formation.

### **6. ORGANISATION**

- Pour faciliter la coordination des formations, le participant s'engage à communiquer un courriel et un numéro de téléphone valides pour la transmission des informations nécessaires au bon déroulement de sa formation.
- Les frais d'hébergement, de restauration, et de transport sont à la charge du participant.
- Facture et attestation de fin de formation sur demande.

Toute demande d'inscription implique la pleine acceptation des présentes conditions générales.

A ..... Le .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé - Bon pour accord »